



Fiche descriptive du phénomène :

## A3 Inondation par remontée de nappe phréatique

---

### 1. Définition

---

La nappe phréatique est une nappe d'eau naturelle que l'on rencontre à faible profondeur. Elle fait partie du réseau hydrographique souterrain. En temps normal, elle est recouverte d'une zone humide mais non saturée. Les nappes phréatiques sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltrate dans le sol et rejoint la nappe notamment en automne et en hiver.

Chaque année en automne, avant la reprise des pluies, la nappe atteint son niveau le plus bas de l'année : cette période s'appelle l'«étiage». Lorsque plusieurs années humides se succèdent, le niveau d'étiage peut devenir de plus en plus haut chaque année, traduisant le fait que la recharge naturelle annuelle de la nappe par les pluies est supérieure à la moyenne, et plus importante que sa vidange annuelle vers les exutoires naturels de la nappe que sont les cours d'eau et les sources.

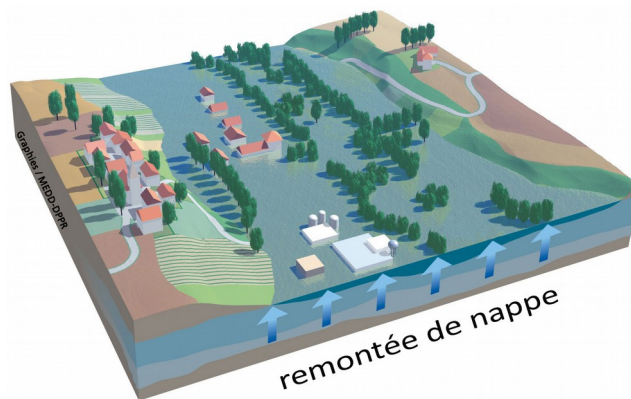
Si dans ce contexte, des éléments pluvieux exceptionnels surviennent, au niveau d'étiage inhabituellement élevé se superposent les conséquences d'une recharge exceptionnelle. Suite à un épisode pluvieux intense, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe.

On conçoit que plus la zone non saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.

---

### 2. Schéma descriptif

---



---

### 3. Identification du phénomène

---

Les rapports d'expertise de ce phénomène étant différents de ceux des autres types d'inondation, il convient de s'assurer que l'inondation est bien liée à la présence d'une nappe phréatique.

Ce phénomène s'analyse sur une longue période à partir du début de la recharge des nappes (octobre) jusqu'à l'apparition des désordres.

Il se manifeste par une durée plus longue que celle de l'épisode pluvieux qui l'a déclenché. Il peut être localisé en dehors des cours d'eau, ou à son voisinage dans le cas d'une nappe alluviale.